

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Jeudi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA
M. MARCANGELI	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

M. BASTELICA, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Juillet 2011

Délibération N°2011 / 205

Modification de la délibération n°2011/101. Audit énergétique de la caserne Grossetti.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite à la délibération N°2011/101 du 14 Avril 2011 concernant l'Audit énergétique de la caserne Grossetti , il est proposé au conseil municipal de rajouter au financement de ce programme l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Décomposition de l'audit énergétique de la Caserne Grossetti

Désignation	Cout total HT
Audit énergétique de la caserne Grossetti	45 000.00 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'ADEME.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	45 000.00 € HT
Participation CTC/ADEME	35 000.00 €
Part communale	10 000.00 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

→ Chapitre 814, Article 2031, Fonction 020.

En Recettes :

→ Chapitres 13, Article 1322

→ Chapitres 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme d'audit énergétique pour la caserne Grossetti
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la collectivité territoriale de Corse et de L'ADEME.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2011.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme d'audit énergétique pour la caserne Grossetti, tel que défini ci-dessus,

ADOPTÉ

Le plan de financement relatif au programme d'audit énergétique de la caserne Grossetti établi comme suit :

	CTC/ADEME	Ville d'Ajaccio
Audit énergétique de la caserne Grossetti	35 000.00 €	10 000.00 €
TOTAL	45 000.00 €	

AUTORISE Monsieur le Maire

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'ADEME.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI